

LE CONTRAT D'AIDE ET DE RETOUR À L'EMPLOI DURABLE

CARED

DU SUR-MESURE AU SERVICE DE L'EMPLOI DURABLE EN RHÔNE-ALPES



Rhône-Alpes Région

la Citoyenne

EMPLOI

PRIORITÉ N°1 DE LA RÉGION

« LE CARED RÉPOND AUX BESOINS DE TOUT TYPE D'ENTREPRISE. C'EST UN DISPOSITIF TRÈS SOUPLE QUI PERMET D'ADAPTER LE CONTENU DE LA FORMATION EN FONCTION DES BESOINS RÉELS DE COMPÉTENCES DES ENTREPRISES. »

UN CONSULTANT RÉGIONAL DE FORMATION

« LE CARED PERMET DE SÉCURISER L'EMBAUCHE DES PERSONNES ET D'OPTIMISER LEUR INTÉGRATION POUR L'AVENIR DANS L'ENTREPRISE. »

UN DIRECTEUR DE RESSOURCES HUMAINES

Le Contrat d'aide et de retour à l'emploi durable (CARED) est une mesure souple et adaptable aux réalités du terrain.

Son objectif ?

- répondre à la demande de main d'œuvre qualifiée des entreprises qui recrutent en proposant une action de formation ou d'accompagnement sur mesure,
- favoriser l'accès de publics en difficulté à des emplois disponibles avec une insertion durable à la clé.

Le CARED constitue une des 21 mesures du Plan régional pour l'emploi, adopté en novembre 2004.

Le CARED : une réponse aux enjeux des entreprises

Le CARED permet aux entreprises de renforcer leur capacité à embaucher dans des secteurs où persistent des difficultés de recrutement.

En contrepartie d'un engagement à recruter de la part des entreprises, la Région Rhône-Alpes met en œuvre, en lien avec les employeurs, la formation ou l'action d'accompagnement la plus adaptée à leurs besoins.

Le dispositif s'adresse aux :

- entreprises du secteur concurrentiel,
- structures relevant de l'économie sociale et solidaire,
- branches et syndicats professionnels,
- groupements d'employeurs, dont les GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

À partir d'un besoin d'emploi clairement identifié, le CARED se matérialise par une convention de coopération signée entre les employeurs et la Région Rhône-Alpes.

Cette convention précise les engagements de l'employeur en matière d'embauches ainsi que les actions mobilisées par la Région pour faciliter l'accès et l'adaptation des personnes aux emplois identifiés.



LE CARED EN CHIFFRES

- 10 000 personnes ont bénéficié du CARED entre 2005 et 2008
- + de 2 000 entreprises de la Région Rhône-Alpes ont recruté de nouveaux salariés grâce au CARED
- 2/3 des embauches concernent des personnes sans qualification
- 200 CARED sont mobilisés au bénéfice des personnes en situation de handicap en 2009 pour construire un programme de formation sur mesure



« LE +
DE LA MESURE CARED,
C'EST L'EMPLOI À LA CLÉ ! »

UNE CONSEILLÈRE EN FORMATION CONTINUE

« LA MESURE CARED
M'A PERMIS DE LEVER
CERTAINES DIFFICULTÉS,
COMME L'EXPÉRIENCE
PROFESSIONNELLE
DE TERRAIN
QUE JE N'AVAIS PAS. »

UNE BÉNÉFICIAIRE

« LA FORMATION EST
ADAPTÉE AUX BESOINS
DE L'ENTREPRISE,
ELLE NOUS PERMET
D'APPRENDRE VRAIMENT
LE MÉTIER QUE L'ON VA
EXERCER PAR LA SUITE.
ON EST PARFAITEMENT
BIEN INTÉGRÉ DANS
L'ENTREPRISE. »

UNE BÉNÉFICIAIRE

CES TÉMOIGNAGES SONT EXTRAITS
D'UN FILM RÉALISÉ PAR LE CABINET
D'ÉTUDES KATALYSE DANS LE CADRE
DE L'ÉVALUATION DE LA MESURE CARED.

Le CARED au service de l'emploi durable

Le CARED est destiné aux jeunes et adultes demandeurs d'emploi rhônalpins qui éprouvent des difficultés dans l'accès à une insertion professionnelle durable. Il leur permet de bénéficier d'une formation ou d'une action d'accompagnement adaptée au poste visé.

Les personnes sont orientées dans le dispositif par une structure d'accueil, d'information et d'orientation (Missions locales, Pôle emploi, structures de placement des travailleurs handicapés...).

La mise en œuvre

Le CARED s'articule avec des contrats de droit commun :

- prioritairement, les contrats à durée indéterminée et à temps plein,
- les contrats à durée déterminée d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, ou 3 mois en cas de travail saisonnier,
- les contrats en alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation) dans un objectif de professionnalisation et/ou de qualification, facteur d'insertion durable,
- les contrats initiative-emploi.

Le CARED s'appuie sur une action de formation et/ou d'accompagnement (bilan, formation préqualifiante et qualifiante, tutorat, VAE...) dans le but d'adapter les compétences des personnes au poste visé.

CARED au féminin

Afin de soutenir le public féminin dans l'accès à l'emploi et à la formation, la Région renforce la mise en œuvre du CARED en leur faveur.

Une aide à la garde d'enfant de 300 € et une aide à la mobilité de 100 € sont proposées pour les femmes qui rencontrent des difficultés dans leur recherche d'emploi durable du fait de leurs charges familiales ou de leurs problèmes de mobilité.

Contact : Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de Rhône-Alpes

POUR EN SAVOIR PLUS :

Connectez-vous sur le site de la Région Rhône-Alpes :

www.rhonealpes.fr (rubrique Emploi et Formation – Accès et Retour à l'Emploi)

ou contactez la Direction de l'Emploi, de la formation continue et de l'égalité professionnelle

par mail : **defc@rhonealpes.fr** ou par téléphone : **04 72 59 51 59**

Rhône-Alpes^{Région}

la Citoyenne

Conseil régional Rhône-Alpes

78, route de Paris - BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Téléphone : 04 72 59 40 00 - Télécopie : 04 72 59 42 18

